

À l'attention des membres du Comité Syndical

Thourotte, le 7 mai 2026,

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter au Comité Syndical du SEZEO qui se tiendra le :

Mercredi 13 mai 2026 à 18H00
En Mairie de Thourotte (salle des mariages)

Ordre du jour :

1. Commissions obligatoires au SEZEO :
 - 1.1. Commission d'Appel d'Offres (CAO) : Président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants,
 - 1.2. Commission de Délégation de Service Public (CDSP) : Président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants,
 - 1.3. Commission Consultative Paritaire (CCP) : Président, 12 délégués SEZEO et 13 représentants de chaque EPCI.
2. Commissions facultatives au SEZEO :
 - 2.1. Transition énergétique,
 - 2.2. Travaux et éclairage public,
 - 2.3. Éco-mobilité.
3. Instances dans lesquelles le SEZEO doit être représenté :
 - 3.1. Entente Hauts-de-France : 3 membres titulaires,
 - 3.2. SEM Énergies Hauts-de-France : 1 titulaire au sein de l'assemblée spéciale du Conseil d'Administration, 1 titulaire et 1 suppléant à l'Assemblée Générale des actionnaires,
 - 3.3. Oise Les Vallées : 1 membre titulaire,
 - 3.4. Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD) : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant,
 - 3.5. Comité National Action Sociale (CNAS) : 1 délégué élu,
 - 3.6. Comité Départemental de l'Énergie : 1 élu.

4. Adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF),
5. Décision modificative portant sur les travaux à Gournay Sur Aronde, rue de la Brasserie,
6. Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles,
7. Groupe de travail sur la communication du SEZEO,
8. Réunions de secteur – Printemps 2026,
9. Décisions du Président,
10. Questions diverses.

Je vous remercie de bien vouloir confirmer votre présence car en cas d'indisponibilité vous pouvez être représenté(e) par un(e) suppléant(e) de votre secteur.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,
Olivier FERREIRA



PJ : Note de synthèse

Annexe 1 : Règlement budgétaire et financier

Annexe 2 : Décisions de Monsieur le Président